25 Année N° 6107 — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — Mardi 22 Mars 1881

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
Six mois. . . 26.»
Un an . . . 50.»
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces, la ligne. . . . 25
Réclames, » 50
Faits divers : » 1.50
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.
Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal; à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :
A ROUBAIX, aux bureaux du journal.
A LILLE, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grande Place (entrée par les débris Saint-Etienne).
A TOURCOING, rue d'Havré, 25.
A ARMENTIÈRES, rue de Lille.
A PARIS, aux bureaux de l'*Agence Havas*, Place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 21 MARS 1881

BULLETIN DU JOUR

M. Gambetta a prononcé, hier, un discours, dont on trouvera plus loin l'analyse télégraphique. On y cherchera vainement quelques indications sur les vues du président de la Chambre et sur la situation actuelle. En revanche, on y trouvera tous les « *truismes* » parlementaires connus, et l'on y remarquera, surtout, les flatteries adressées par l'orateur à son auditoire. Nous attendons, d'ailleurs, pour apprécier cette allocution, d'avoir sous les yeux le texte officiel, que la *République française* ne manquera pas de nous donner.

Débutant par l'assassinat du czar, la semaine a fini sur la menace d'une crise ministérielle en France. Et, cette fois, les démentis officieux ne trompent personne, car les feuilles opportunistes elles-mêmes ne cachent pas leurs appréhensions. On voit que nous n'avions pas tort en renvoyant au lendemain de la souscription du milliard la fin de ce qu'on appelait la *Trêve de l'emprunt*, et le commencement de la lutte entre grévistes et gambettistes. Voici, en quelques mots, l'état de la crise à l'heure où nous écrivons :

La commission chargée d'examiner la proposition Bardoux a demandé à entendre le président du conseil. Dans la réunion des ministres, tenue samedi matin, M. J. Ferry, fort de l'appui de M. Grévy, a annoncé à ses collègues qu'il se rendrait à cette invitation et qu'il ferait connaître l'opinion du gouvernement. MM. Farre, Constans, Cazot, se sont récriés. Ils ont fait observer que le cabinet, étant divisé sur cette question, devait scrupuleusement s'abstenir d'intervenir devant la Chambre. La majorité du conseil inclinait, au contraire, en faveur de l'intervention de M. J. Ferry, partisan du scrutin d'arrondissement. Pour éviter une rupture immédiate, le conseil s'est séparé sans prendre de résolutions, et la séance aussitôt levée, les dissidents se sont rendus chez M. Gambetta.

Maintenant, que va-t-il advenir ? De deux choses l'une : Ou M. J. Ferry, appuyé sur la majorité du conseil, mettra MM. Farre, Constans, Cazot en demeure de l'autoriser à faire connaître à la commission Bardoux les préférences du gouvernement en faveur du maintien du scrutin d'arrondissement, et alors, les opposants se retirant, la crise est ouverte ; ou bien, M. J. Ferry — ce qui nous paraît assez douteux — reviendra sur ses déclarations, se prononcera sur l'abstention du cabinet, et tout danger sera conjuré — pour le moment.

Quand nous disons qu'il nous paraît douteux que M. Ferry revienne sur son opinion, c'est que l'inquiétude de la *République française* est grande en ce moment. De ses aveux, il résulte clairement, en effet, que le rejet ou l'acceptation de la proposition Bardoux, dépendent absolument de l'attitude que prendra le cabinet et qui « *pèsera de toute l'autorité du gouvernement sur la discussion finale.* » Or, n'est-il pas évident que si M. Jules Ferry s'est décidé à prendre position, comme il l'a fait, ce n'a été qu'après avoir pesé ses chances dans une lutte inévitable avec le Warvick du ministère ? Et, s'il n'était pas résolu à aller « jusqu'au bout, » aurait-il compromis de gaieté de cœur sa situation, alors que tout le monde savait en France que la dislocation du ministère suivrait fatalement toute motion à engager le gouvernement ?

M. Gambetta, dans tous les cas, sera-t-il démonté par l'échec de la proposition Barboux — échec inévitable si M. Ferry intervient en séance publique au nom du gouvernement. Nullement. S'il faut en croire les informations du *Constitutionnel*, il en aurait pris son parti :

« Battu à la Chambre, dit notre confrère parisien, il n'hésitera pas à se démettre de ses fonctions de président pour redevenir le *leader* le *chef*, le *commis-voyageur* du parti républicain aux élections générales. Ayant recouvré toute sa liberté, son indépendance et cette influence qu'un repos prolongé au fauteuil présidentiel avait beaucoup diminuée, il reprendra pour son compte, sinon le programme de Belleville, du moins le programme de l'Union républicaine, coupant ainsi l'herbe sous le pied aux radicaux, obligés de marcher à sa suite. »

Et dans vingt-cinq ou trente arrondissements, il posera sa candidature, arrivant ainsi au même résultat qu'avec le scrutin de liste.

En attendant, voilà la guerre déclarée entre lui et M. Ferry, ce qui est peu, mais ce qui est plus grave, entre lui et M. Grévy, quoi qu'en disent ses officieux. Aussi est-il permis de croire que cette semaine sera féconde en incidents.

MORT DU GÉNÉRAL CLINCHANT

Une dépêche d'un de nos correspondants particuliers de Paris, nous annonce la mort du général Clinchant, gouverneur militaire de Paris, ancien commandant en chef du 1er corps d'armée.

Le général Justin Clinchant était né en 1820. Il sortit de l'école Saint-Cyr vers 1841 et fit les campagnes de Crimée et d'Italie. En 1866 il fut nommé général de brigade et fit partie, au début de la guerre de 1870, du corps d'armée placé sous les ordres de Bazaine. Il commandait alors la 2e brigade de la 1re division du 3e corps d'armée. Il prit part en cette qualité aux combats livrés sous Metz. Au moment de la capitulation de cette place, il fut un des rares officiers supérieurs qui protestèrent contre l'inaction du général en chef et soutinrent qu'il était possible de percer les masses ennemies

Pendant que le maréchal Bazaine livrait à la Prusse ce qui restait de troupes régulières en France, M. Clinchant parvint à sortir de la ville assiégée et, après mille dangers, il vint se mettre au service du gouvernement de la défense nationale, au moment ou s'organisait l'armée de l'est sous le commandement du général Bourbaki. Il fut nommé général de division par le ministre de la guerre, M. Gambetta, et chargé du commandement du 20e corps. A la tête de ces troupes formées à la hâte, il enleva la position de Willersexel (10 janvier 1871) et lutta non sans succès, contre l'armée du général Verder, après la perte de la bataille d'Héricourt et la tentative de suicide du général en chef Bourbaki, il prit le commandement de l'armée de l'Est (25 janvier) et organisa la retraite sur Pontarlier.

Il rallia les troupes du général Cremer et il continuait son mouvement, lorsque l'armistice signé par le gouvernement de Paris, vint le surprendre. Il crut naturellement que cette suspension d'armes avait un effet plein et entier sur tout le territoire. Il se trompait; car par une négligence dont les conséquences furent désastreuses pour notre pays, M. Jules Favre, qui avait traité avec M. de Bismarck, avait accepté que l'armée de l'Est fut mise en dehors de l'armistice et avait oublié de faire connaître cette situation au gouvernement de Bordeaux. M. Gambetta croyant, sur la nouvelle que lui avait adressée le gouvernement de Paris, que l'armistice s'étendait à toutes nos armées, fit suspendre les hostilités dans l'Est. L'erreur fut reconnue 48 heures plus tard; mais l'armée de l'Est vivement poussée par les généraux Manteuffel et de Werder qui n'avaient cessé de faire avancer leurs troupes pendant que les nôtres restaient immobiles, dut entrer en Suisse, où elle était perdue pour la défense du pays.

L'entrée des troupes sur le territoire de la confédération eut lieu le 1er février, en vertu d'un traité conclu avec le gouvernement suisse, et nos soldats durent déposer leurs armes. Cette armée comprenait 85,000 hommes, 11,000 chevaux et 202 pièces de canon. M. Clinchant qui était entré en Suisse à la tête de son armée, en sortit après la signature des préliminaires de paix. Au lendemain de l'insurrection du 18 mars il vint offrir ses services à M. Thiers et reçut le commandement du 5e corps (24 avril).

Il prit part à la lutte contre la Commune et pénétra le 23 mai dans la capitale par les Batignolles et la gare St-Lazare.

Après la défaite de l'insurrection, M. Clinchant, confirmé dans son grade de général de division, fut appelé au commandement du 1er corps d'armée et vint à Lille.

Le gouvernement de M. Grévy l'avait nommé gouverneur de Paris.

LETTRE BRUXELLOISE

Bruxelles, le 18 mars 1881

L'arrêt de Gand n'a jamais fait doute pour personne. Les journaux libéraux nous l'avaient prophétisé depuis longtemps, M. Bouvier avait même un jour vaticiné la chose à la Chambre ; on savait que l'arrêt de la Cour d'appel serait une condamnation, et malgré cela l'événement a plongé tous les catholiques dans une émotion voisine de la stupeur. On ne s'attendait pas à voir nos amis traités de cette manière et l'on s'attendait moins encore à voir un arrêt aussi complètement dégagé de certaines préoccupations dont les hautes cours de justice n'ont point l'habitude de s'affranchir. Je vous disais dans une précédente lettre que j'avait été stupéfait de relire dans le réquisitoire du Procureur général toutes les pauvretés juridiques, toutes les énonciations inconsistantes qui avaient, pendant plusieurs semaines, fait les frais de la polémique des feuilles libérales.

Quelle n'a pas été ma surprise en retrouvant les mêmes thèses dans ce qui nous est parvenu du texte de l'arrêt ! Tous les discours, j'entends toute la substance des discours parlementaires de MM. Rolin et Bara, qui avaient passé dans le journal du ministère d'abord, qui s'étaient retrouvés dans le réquisitoire du procureur du Roi de Courtrai ensuite, qui avaient réapparu en quatrième lieu dans le réquisitoire du Procureur général, constituent enfin la partie essentielle de l'arrêt de Gand ! Ces discours sont allés jusqu'au bout sans qu'on leur dispute une seule minute le droit de passage ou, pour mieux dire, aucune espèce de droit.

Je n'ai pas besoin de vous dire ce que l'on pense et ce que l'on dit de l'arrêt en question. Ces choses-là se mettent malaisement dans un journal et il faut laisser à l'émotion qui nous domine le temps de se calmer avant de pouvoir parler avec quelque sécurité. Du reste, pas n'est besoin de longs commentaires pour apprécier à sa juste valeur l'événement du jour.

En droit, l'arrêt déclare légal ce dont la légalité a été vigoureusement déniée, ce dont l'illégalité a été péremptoirement démontrée par les jurisconsultes les plus modérés comme les plus compétents, et il [illegible] ne nos plus précieuses libertés sont désormais à la merci des agents du gouvernement, de ses commissaires spéciaux et de toute sa séquelle. En fait, il se trouve que sans instruction nouvelle, sans nouvelle audition de témoins, il présente sous un jour tout nouveau les faits révélés dans la première instance. On reste confondu, par exemple, lorsqu'il vient reprocher à M. le vicaire Yserbyt de ne pas être intervenu plus tôt pour disperser la foule, trouvant dans cette abstention un indice de complicité ! En vérité, il faut un singulier effort de bonne volonté pour trouver en des faits de cette nature, ces présomptions, *graves, précises et concordantes* que la loi exige pour leur attribuer une valeur juridique !

Ce que l'arrêt se garde bien de nous montrer toutefois, c'est le corps du délit. Des suppositions, des présomptions plus ou moins hasardées et en l'air, des propos d'*inconnus*, voilà tout ce qu'il sait produire en ce qui concerne le vicaire ; mais rien d'un peu précis, rien d'un peu tangible et saisissable ! Que voulez-vous? Il s'agissait de frapper, de frapper fort et de frapper un prêtre. M. le vicaire Yserbyt a fait l'affaire. Honneur à lui ! Après sa vaillante conduite du jour de la catastrophe, rien ne pouvait lui arriver de plus glorieux que d'être traité de cette manière par la cour d'appel de Gand !

Causerie

La conférence faite à Paris par M. Naquet à la salle des Capucines est arrivée juste à point pour jeter un peu de gaieté au milieu des graves préoccupations de ces derniers jours. M. Naquet était libre de discourir sur ce qu'il voulait, sur n'importe quoi, sur les jésuites, sur les bienfaits de l'éducation exclusivement laïque, sur le scrutin de liste, sur le Panthéon affecté aux seuls libres-penseurs, sur le nez de M. Gambetta, sur la barbe de M. Cazot. Eh bien ! non. Sans y être le moins du monde obligé, sans y avoir été poussé par aucune invitation insidieuse et perfide, spontanément, de lui-même, M. Naquet a choisi pour thème de sa conférence la discussion de l'édit de Nantes. C'est d'une jolie force; mais cependant je ne sais ce qu'il faut admirer le plus : ou de M. Naquet reprochant, sans rire, à Louis XIV d'avoir fermé les temples des protestants, ou de l'auditoire de M. Naquet écoutant, sans rire, les indignations de M. Naquet contre Louis XIV.

Le groupe politique dont M. Naquet fait partie connaît décidément à fond le public auquel il s'adresse. Il faut qu'il ait sondé les dernières profondeurs de la badauderie, de l'ignorance et de la crédulité humaines. Il n'a donc pas été si malavisé, M. Naquet, de choisir audacieusement, pour thème, la révocation de l'édit de Nantes. Il savait bien que, parmi les deux ou trois cents personnes venues pour l'entendre, il ne s'en trouverait pas une qui osât, dès les premiers mots, éclater de rire, et dès les seconds lui crier cette réplique si simple, si logiquement appelée par l'orateur :

— L'édit de Nantes ? mais c'est vous qui passez votre vie à le révoquer, dès que vous arrivez au pouvoir. Vous ne manquez pas d'audace de venir rabâcher sur Louis XIV, quand vous-mêmes, depuis un an, avez supprimé la liberté de conscience de vingt millions de citoyens, violé le droit des pères de famille de faire donner à leurs enfants l'éducation qui leur paraît la meilleure, réduit à la misère des millions de pauvres religieux inoffensifs, chassé des écoles du peuple ces héroïques frères dont le sang s'est tant de fois mêlé sur les champs de bataille au sang de nos soldats ; enfin chassé des hôpitaux, pour les remplacer par des mercenaires vénals, ces sublimes sœurs de charité qui n'ont jamais demandé d'autre récompense de leur abnégation et de leur dévouement que la permission de mourir en bénissant Dieu.

Non, pas une voix ne s'est élevée pour crier cela à M. Naquet. Quand je dis que pas une n'a osé, je me trompe : c'est pas une n'a songé, que je devrais dire. On ne pense pas à ces choses-là. On n'en a même plus l'idée. Un politicien se présente, ce politicien se nomme Naquet ; on le sait en parfaite communion d'opinions avec M. Gambetta. Ça suffit. Il est sacré. On ne le discutera même pas. On discute l'Evangile, l'existence de Dieu : on frémirait d'épouvante à la pensée de contredire M. Gambetta ou son prophète. On ne croit plus au catéchisme qui ne coûte rien à apprendre. Mais à un journal qui coûte un sou, voire deux sous, voire trois sous, on croit comme l'avare à son trésor ; à plus forte raison au dieu ou à son prophète, lorsqu'ils ouvrent la bouche. « Messieurs, dit M. Naquet, d'une voix pénétrée d'émotion, j'ai à vous parler d'un sinistre épisode de notre histoire: je vais retracer devant vous les diverses phases de la révocation de l'édit de Nantes, de cet acte inqualifiable d'un souverain se permettant de supprimer la liberté de conscience de malheureux protestants inoffensifs ! »

Et l'auditoire de murmurer frisonnant, « *Ah ! c'est affreux ! Tragique événement ! Pauvres protestants ! Continuez, monsieur Naquet.* » — M. Naquet continue : « Il est bon, il est nécessaire de rappeler le spectacle de ces choses, afin que les hommes d'aujourd'hui puissent se rendre compte du progrès accompli, puissent comparer l'époque présente, le gouvernement actuel, à l'époque maudite qui nous occupe, et au gouvernement libéral qui a remplacé la monarchie. » — Un frisson d'enthousiasme parcourt chaque auditeur : « *C'est vrai ! c'est vrai !* » — « Car enfin, reprend M. Naquet, aujourd'hui la liberté de conscience est absolue. — *Oui ! Oui !* — Personne n'est gêné dans le libre exercice de sa religion. — *Non ! non !* — Un gouvernement républicain rougirait de concevoir seulement la pensée de fermer un temple protestant, de chasser de pauvres pasteurs protestants inoffensifs. — *Et il aurait raison !* — Donc, messieurs, termine M. Naquet, la preuve est faite. Louis XIV était la tyrannie, nous sommes la liberté ! » Explosion de bravos : « *Oui ! oui ! à bas Louis XIV ! vivent les décrets du 29 mars !* »

Ici, je me suppose à la place de M. Naquet. Je salue l'auditoire, je m'essuie le front, et je reprends :

« Les décrets du 29 mars : j'attendais ce cri généreux de votre conscience, messieurs. Il m'apprend que nous nous comprenons, et j'en suis fier. Oui, vous avez raison, les décrets du 29 mars sont un acte essentiellement libéral. — *Oui ! oui !* — Car le but de ces décrets est bien facile à saisir : nous ne croyons pas en Dieu, vous n'y croyez pas non plus, et à l'Evangile encore moins. — *Non, non ! l'Evangile n'en faut plus.* — Au contraire, les congrégations croyaient en Dieu et à l'Evangile ; nous les avons mises à la porte : elles nous auraient gênés. — *Très bien ! très bien !* Ai-je besoin de faire ressortir devant vous combien notre conduite libérale diffère de la conduite autocratique de Louis XIV ? — *Non, non, ne faites pas ressortir : ça crève les yeux.* — Il n'y a aucun rapport, n'est ce pas, entre des catholiques et des protestants ? — *Aucun.* — Les catholiques on ne saurait trop les pourchasser, les extirper — *Jamais trop !* — Tandis que les protestants, leur droit était sacré.

— *C'est incontestable !* D'autant plus sacré, que, vous ne l'ignorez pas, messieurs, le protestantisme, à ses origines, fut non seulement une secte religieuse, mais une secte politique nourrissant ouvertement le dessein de renverser les monarchies et de leur substituer un certain nombre de républiques. Par conséquent Louis XIV, en révoquant l'édit de Nantes, a peut-être retardé l'avènement de la forme républicaine. — *C'est indigne !* — Par conséquent nous avons raison et Louis XIV a eu tort. — *Absolument.* — Vive la liberté ! — Vive la liberté ! »

M. Naquet a reculé devant ces déductions cependant tout indiquées de son point de départ. Je ne doute pas qu'elles n'eussent obtenu un vif succès. Aujourd'hui, la liberté n'est l'asservissement des autres, comme les affaires sont l'argent des autres. « Ah ça ! pourquoi dites-vous que vous extrayez les dents sans douleur? demande un personnage des *Saltimbanques*. — Parce que c'est vrai, répond Bibboquet : je n'éprouve aucune douleur. » De même aujourd'hui de la liberté. « Ah ! ça ! vous crie-t-on : Vive la liberté ! — Oui, la mienne. »

DANGOURT.

Actualités

Service funèbre.

Paris, 20 mars.

Un service pour le repos de l'âme d'Alexandre II a été célébré aujourd'hui à midi à l'église russe.

La reine Isabelle, le prince Hohenlohe, lord Lyon, le maréchal de Mac-Mahon, M. Molart, le prince Orloff et le personnel de l'ambassade assistaient à cette funèbre cérémonie.

Saint-Pétersbourg, 20 mars.

Le transfert du corps d'Alexandre II à l'église Saint Pierre et Saint Paul a été opéré hier.

Alexandre III suivait à pied, seul, entouré d'une escorte.

Le nouveau czar suivait le char funèbre à pied et la tête découverte.

Saint-Pétersbourg, 20 mars

L'instruction préliminaire, relative à l'attentat du 13, a été terminée hier, fort avant dans la soirée, et a été immédiatement transmise au procureur impérial. M. Murawieff, qui est chargé de rédiger l'acte d'accusation et de le soutenir devant le tribunal spécial auquel le procès sera renvoyé. Le nombre des prévenus est de quatre, qui sont accusés de quatre crimes différents :

1° Nicolas Russakoff, qui avoue avoir lancé une bombe explosible sur l'Empereur ; 2° André Jelaboff, arrêté le 11 mars, qui avoue avoir pris part aux préparatifs de l'attentat du 13 ; 3 Timothée Michaïloff, qui a opposé de la résistance au moment de son arrestation et a déchargé son revolver sur les agents de police ; 4° la femme Hesse-Helfmann, accusée de complicité avec Nawrotzky qui s'est suicidé.

Saint-Pétersbourg, 20 mars.

L'*Agence télégraphique internationale* annonce que dans les cercles gouvernementaux il est question de diminuer de 40 à 70 0/0 le prix de rachat que doivent payer les paysans pour les terres qui leur ont été assignées lors de l'abolition du servage. Cette mesure s'appliquerait à vingt-trois gouvernements, et produirait une diminution annuelle d'environ neuf millions de roubles.

NOUVELLES MILITAIRES

Les pensions de retraite

Les conclusions du rapport de M. Paul-Casimir Périer sur deux propositions émanées de l'initiative parlementaire, vont arriver bientôt en discussion à la Chambre. Nos lecteurs savent que ce rapport a pour objet l'amélioration des pensions de retraite des officiers et assimilés, retraités avant 1878, ainsi que le rejet d'un projet de loi plus général, déposé par le gouvernement, et allouant à tous les anciens militaires ainsi qu'à leurs veuves, retraités avant 1878, des suppléments de pensions.

Le rapport de M. Paul-Casimir Périer conclut au rejet du projet ministériel et à l'adoption de la proposition dont il est l'un des signataires. Cette proposition diffère du projet de loi en deux points essentiels : au lieu d'ajouter un simple supplément aux pensions des militaires retraités avant 1878, la commission dont M. Périer est rapporteur, propose de ramener toutes les retraites au tarif uniforme de 1878 ; en revanche, au lieu d'appeler tous les retraités au bénéfice de cette amélioration, la commission en exclut, par des considérations diverses, repoussées par le gouvernement, les retraités pourvus d'un emploi de l'Etat.

Dans le système du projet de loi ministériel, l'élévation de la pension payée n'irait pas jusqu'au tarif de 1878, mais tous les retraités sans exception en profiteraient. La commission, au contraire, propose de donner plus ; mais, obligée de tenir compte des ressources budgétaires, elle refuse d'admettre à cette faveur un certain nombre de retraités. Malgré cette restriction, le projet de M. Paul-Casimir Périer et de ses collègues coûterait encore à l'Etat beaucoup plus que celui du gouvernement qui s'applique à tout le monde. C'est assez dire que le supplément d'allocation proposé par le ministre

---

Puisque la journée d'hier a été consacrée à Gustave Nadaud, nous interrompons notre feuilleton quotidien pour donner aux Roubaisiens un conte de notre charmant poète On trouvera aussi dans le corps du journal deux de ses chansons.

Un Conte de Nadaud

L'ORAISON FUNÈBRE DE Mme BOUGEOIS

A C. COQUELIN

Un jour, monsieur Bourgeois, bon homme, forte tête,
Heureux pour un mari, pour un marchand, honnête,
Digérait son journal après le déjeuné,
Comme doit toujours faire un prudent abonné,
Il savourait gaiement les nouvelles diverses,
Rixes, assassinat, vols, coups de vents averses,
Quand soudain ses cheveux se dressent ; il pâlit,
Se frotte les deux yeux, lit encore et relit
Cet article : « On écrit du Havre, hier dimanche :
» Le vapeur *le Félix* a sombré dans la Manche.
» Le navire est perdu : sauf quatre matelots,
» Marins et passagers ont péri dans les flots ! »
Jugez de sa douleur ! j'oubliais de vous dire
Que madame Bourgeois était sur ce navire.
Que fait notre homme alors ? Il court tout effaré
Prévenir les parents, le maire, le curé ;
Puis rentre chez lui, tombe sur une chaise,
Et se plaint, et gémit, et pleure tout à l'aise.
« Morte ! elle est morte ! O Dieu ! que vais-je devenir ?
Charlotte, ma nièce ! Quel deuil, quel avenir !
Elle seule savait m'attacher à la terre,
Et je vis, j'ose vivre ! lâche et misérable !
Quel départ ! Sur ce siège elle venait de s'asseoir,
Quel sourire ! Cette nuit que nous causâmes le soir.

Adieu nos doux projets, nos rêves de familles !
Nous voulions un garçon, nous voulions une fille.
O parfait assemblage inconnu jusqu'alors
De toutes les beautés de l'esprit et du corps !
Coulez, mes pleurs ; mes yeux, changez-vous en fontaines,
Et que mon sang jaillisse en larmes de mes veines !

» Mais aussi quel oubli, quel remords ! Et pourquoi
La laissé-je partir et voyager sans moi ?
Nous serions morts ensembles, ou je l'aurais sauvée.
Et son corps roule au fond de la mer soulevée.
Mais on le trouvera, ce corps pudique et beau,
Qui doit m'appartenir jusque dans le tombeau.
Va, je veux t'élever un riche mausolée
Où ton ombre attendra mon ombre inconsolée.
Je veux voir le porphyre et le bronze soudés.
Avec des larmes d'or et des vers commandés.
Le travail sera long et la dépense forte ;
Du porphyre, de l'or et des vers... Il n'importe !
On évaluera mieux, en supputant les frais,
A quel taux insensé j'élève mes regrets.

» Elle est morte... Mon Dieu, pourquoi faut-il qu'on meure?
Votre arrêt nous surprend en tous lieux, à toute heure.
Que votre volonté soit faite ! En bon chrétien,
Je bénis tout de vous, le mal comme le bien.
Je ne me plaindrais plus, Adieu, ma pauvre femme :
Dieu te rappelle à lui : Dieu veuille avoir ton âme !
» Et cependant je vais rester seul tous les jours ;
Mon oreille est fermée à ses tendres discours.
Je ne l'entendrai plus, avec philosophie,
Me dire de ces riens qui font toute la vie.
Elle me grondait bien, il est vrai, quelquefois...
Elle avait à gronder une si douce voix !
Son caractère était... Il fallait la connaître
Pauvre femme ! elle est morte... et j'avais tort peut-être.
Je veux avoir eu tort. Mon Dieu, pardonnez-lui
Des défauts dont elle est innocente aujourd'hui.

» Rassemblons nos esprits : Il faut que je m'apprête.
Pour assister bientôt à de lugubre fête.
Oui, je saurai remplir ce suprême devoir.
J'avais précisément besoin d'un habit noir.

O ma chère moitié, quel vide tu me laisses !
Je vais te commander un habit et des messes.
Point de luxe : Je hais dès longtemps cet orgueil.
Qui se plaît à chercher le faste dans le deuil.
Il suffit d'une croix de marbre... non, de pierre ;
Quelques plantes feront un très-joli parterre.
Voilà comment j'entends te rendre un digne honneur.
Et la simplicité convient à la douleur.

« Que ferai-je à présent ? — Je pleurerai sans doute.
— Mais dans un mois, deux mois ?... Je vais me mettre en [route.

Les voyages, dit-on, forment le jugement.
Ma femme me tenait près d'elle à tout moment.
Chevauchant, navigant sur la terre et sur l'onde.
Je verrai du pays, j'étudierai le monde ;
Je vivrai. Nous voici dans l'été ;
La chasse est un plaisir fort bon pour la santé ;
Elle raffermit l'âme ; elle sèche les larmes ;
Elle fait bien au corps... Je vais prendre un port d'armes.
Charlotte m'a toujours défendu de chasser ;
J'ai quarante ans bientôt et je puis commencer.
Je n'ai qu'un vieux fusil, une arquebuse à pierre ;
J'en veux acheter un qu'on charge derrière.
J'aurai deux chiens d'arrêt et quatre chiens courants.
Tout cela pourra bien me coûter mille francs.
Baste ! qu'est-ce, après tout ? Une dépense faite.
Elle me ruinait en chiffons de toilette.
Mon Dieu, pardonnez-lui. Chacun tire vers soi :
Vous savez qu'elle était économe pour moi.
J'étais fort mal vêtu ; mon ménage était chiche ;
Mais de pauvre mari je deviens garçon riche.
Je vivrai désormais, avec mon petit bien,
Comme un prince... J'entends un prince qui vit bien.
Je place mon argent ; je quitte ma boutique ;
Il ne me convient plus de servir la pratique.
Me voilà sans tracas, exempt d'ambition.
Rentier, célibataire, oncle à succession.
Dieu ! que la liberté semble douce à l'esclave !
J'aurai bon feu, bon lit, bon logis, bonne cave ;
Je donne des raouts et des soupers chantants ;
Je respire, je vis, je suis fou ; j'ai vingt ans ;
Je veux faire mon droit ! ... Et ma cousine Adèle ?...
C'est qu'elle est bonne, et douce, et jeune, et jolie, elle !
C'est qu'elle m'adorait, elle !... Oh ! oh ! mon gaillard.
Vous vous occuperez des Adèles plus tard.
A peine êtes-vous libre... Hélas ! ma pauvre femme !
Je ne l'en blâme pas... Dieu veuille avoir son âme !
Mais elle n'était pas commode tous les jours.
M'a-t-elle en quatorze ans joué de mauvais tours !
Et sans plainte pourtant je l'aurais conservée ;
Le pouvant, je crois bien que je l'aurais sauvée.
Je ne le pouvais pas. Est-ce ma faute, à moi.
Si *le Félix* a fait naufrage ? Non, ma foi.
Je suis homme et je dois avoir l'âme assez forte
Pour souffrir... Si pourtant elle n'était pas morte ?...
Non, le vapeur *Félix*... le nom s'y trouve bien ;
Que diable ! les journaux n'inventent jamais rien.
Elle est morte, bien morte, et je n'ai rien à dire.
Et quand je veux pleurer je sens que je vais rire.
Et si l'on me disait : « Vous avez le pouvoir
» De la ressusciter : voulez vous la revoir ? »
Personne ne m'entend ? Je dirais : Pas si bête !
» Dieu fait bien ce qu'il fait ; sa volonté soit faite ! »
Et quand on m'offrirait par-dessus le marché
Mille francs, je dirais : « Messieurs, j'en suis fâché,
» Mais vous m'en donneriez deux, trois, quatre... Impossible !
» L'argent n'est rien pour moi ; je suis incorruptible.
» — Si l'on vous en offrait dix mille ? — Non, vraiment.
» — Quinze mille ? — Nenni. — Vingt mille ?...

A ce moment,
Un coup bien appliqué retentit à la porte.
« Ciel ! ma femme ! Toi ? — Moi. — Que le diable l'emporte ! »
Ces quatre derniers mots furent commis si bas,
Que madame Bourgeois ne les entendit pas.
Un matelot l'avait dans ses bras enlevée.
Où ? Comment ? Je ne sais. Bref, il l'avait sauvée.
Charlotte avait profité du brave marinier
Vingt mille francs tout juste. Il fallut les payer.
Ainsi monsieur Bourgeois, pour racheter sa femme,
Compta vingt mille francs. Dieu veuille avoir son âme !